

LA MAISON D'ACCUEIL SAINT-PAUL

Fondée en 1978 par l'abbé Michel Diricq, ancien Doyen de Binche, et de jeunes chrétiens montois, la Maison d'accueil Saint-Paul accueille des hommes majeurs en grandes difficultés sociales à qui elle apporte l'hébergement, l'assistance au plan social et l'aide à la réinsertion.

La Maison Saint-Paul dispose de 51 lits répartis sur 3 lieux de vie, 2 maisons à Mons, dont une ouverte 24 heures sur 24 et 1 à Flénu.

Elle est agréée par le Ministère wallon de l'Action sociale et de la Santé.

Une équipe permanente de 22 personnes, direction, assistants sociaux, éducateurs, personnel administratif et logistique, assure le travail sur le terrain et la gestion journalière de l'association.

Une dizaine de volontaires apportent leur collaboration bénévole à différentes tâches : atelier d'alphabétisation et de dessin, fêtes, administration sans oublier le Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

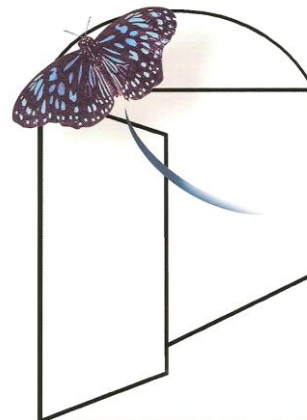
Voulez-vous devenir membre de notre Assemblée générale et/ou Bénévole, Contactez Patrick Marlière ou Lucie Mahieu au 065/34.80.94.

Vous pouvez aussi nous aider par des dons en nature (linge, vaisselle, meubles, électroménager,...) ou en espèces.

Notre compte :

BELFIUS BE82 7995 1594 9668

**Tout versement à partir de 40 €
Donne droit à l'exonération fiscale.**



P605178

**Maison d'Accueil Saint-Paul A.S.B.L.
rue Saint-Paul 17 à 7000 MONS**

☎ 065/34.80.94

✉ secretariat@maison-saint-paul.be

📘 Maison d'Accueil Saint-Paul.

ECHO

de la Maison Saint-Paul

Périodique trimestriel

41^{ème} année

N° 158

Mars 2020

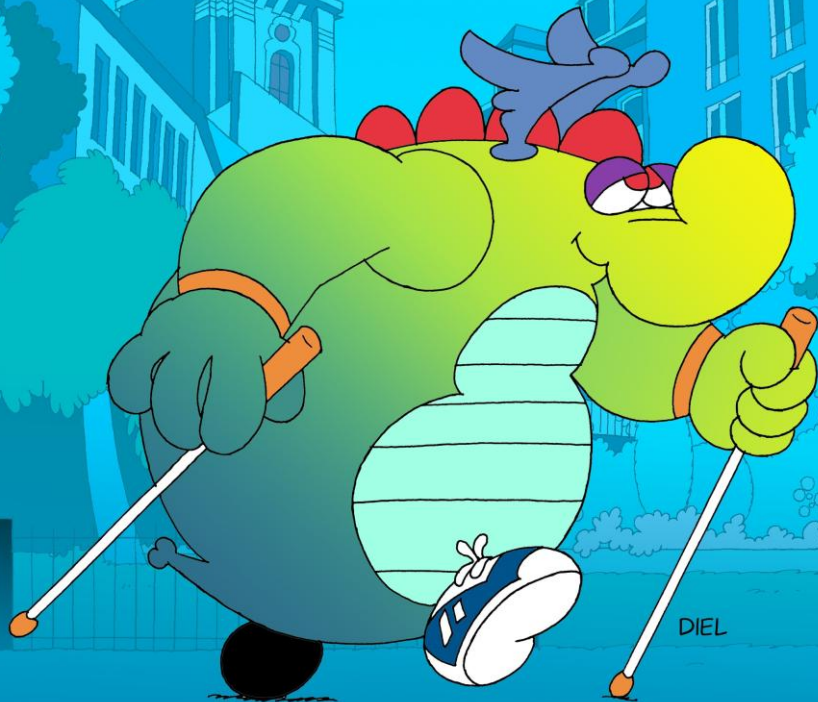
Éditeur responsable: Michel DIRICQ, rue Saint-Paul 17 à 7000 MONS

LA MAISON D'ACCUEIL SAINT-PAUL

Dimanche 15 mars 2020
Marche ADEPS Point vert
Boucles de 5, 10, 15 et 20 km

Départ à la Maison
d'Accueil St-Paul
rue St-Paul, 17
à Mons,
50°27'04 N et 03°57'20 E (WGS 84)

de 8 à 18 h.
Bar et petite
restauration



AVEC LE SOUTIEN DE

Espace vente ouvert du mardi au samedi 9h >18h



La Maison
des Vins Fins

Vins
Spiritueux
Champagnes
Epicerie fine
Verres

Vente au détail
Dégustations
d'entreprises

Conseils
Partenaire de
vos événements

Rue des Arbalétriers, 26 • 7000 MONS
www.maisondesvinsfins.be • Tél. 065/35.16.66

Cafés Cordier

AV AMERIQUES 25 – ZI

7080 FRAMERIES (BE)

T : + 32 65 67 25 60

F : +32 65 66 28 48

E-mail : INFO@CAFESCORDER.BE

WWW.CAFESCORDER.BE



Nous faisons le maximum pour que chacun se sente comme chez soi, même si notre expérience de la vie en communauté nous amène à établir des règles et donc des contraintes. Toutes sont utiles, vous protègent et protègent les autres (...). MERCI donc pour votre attention à respecter ces règles car ainsi, vous nous aidez tous ! ». Tout tient dans ce « merci de nous aider ».

Ensuite, tout au long d'une douzaine de pages, la raison d'être de chaque règle est expliquée. C'est obligé dans notre société post-industrielle et individualiste affirme Alain Pirard. Ne peut être respectée qu'une règle comprise et donc respectable !

Mais, rassurez-vous, le nouveau venu n'a pas à lire tout cela seul. La vie dans la maison lui est expliquée dès l'accueil, histoire de savoir où il met les pieds. Comme c'est un moment de stress où « Tellement dans l'optique d'avoir un toit sur la tête, le reste passe au second plan » nous disait un hébergé, un éducateur reprend la conversation, dans le détail, quelques jours plus tard.

Il n'est de punition plus terrible que le travail inutile et sans espoir (Camus)

Pour ce qui concerne l'écart à la règle, loin d'établir une grille tarifaire comme on pourrait l'attendre, notre règlement énonce toute une série de sanctions possibles. Toutes visent l'émancipation. Et,

évidemment, les préfets de discipline le savent bien, l'entretien exploratoire et de recadrage participent de la sanction. « Je suis appelé au bureau » signifie bien que réaction il y a.

Viennent, enfin, les possibilités de recours contre une décision avec l'adresse des autorités habilitées à recevoir la plainte, parce qu'on est dans un état de droits et que donc le recours existe.

Le travail ne s'arrête pas là, l'essentiel étant, à coup sûr, dans la relation. C'est donc dans la posture professionnelle que devront transparaître, en tout temps, les valeurs énoncées, du dialogue aussi, pour faire naître un véritable processus d'émancipation pour chacun et un exercice de démocratie pour nous tous.

Des règles qui protègent & des sanctions qui émancipent

En plus des activités du jubilaire, nous nous sommes attelés en 2019 à la refonte du règlement d'ordre intérieur. Conforme aux prescrits légaux, soigné et même d'un ton respectueux, il n'en méritait pas moins un petit lifting.

Pourtant, la majorité des règles édictées dans la maison existent depuis 40 ans et n'ont rien perdu de leur bon sens. Il est

arrivé, quelques fois au cours de l'histoire, d'en modifier l'écriture, d'en ajouter aussi, toujours plus, et d'en préciser le cadre. Voilà tout.

Signes des temps, il contient des règles impensables aujourd'hui comme : « Il est impératif de demander l'utilisation du téléphone au bureau. Les appels seront les plus brefs possibles et se donneront principalement après 19h » ; ou encore : « Il est interdit de fumer dans le réfectoire aux heures de repas, sauf au déjeuner ».

Tout le reste tient fort bien la route, dont

22 OCTOBRE 2019 de 8h30 à 13h
Dans le cadre des 40 ans de la MAISON SAINT-PAUL
Au MUNDANEUM, rue de Nimy, 75 à Mons

COLLOQUE:

**"DES REGLES LOGIQUES
ET DES SANCTIONS JUSTES"**

Animé par ALAIN PIRARD
Programme:
Présentation par l'équipe de la maison St-Paul
Exposé par ALAIN PIRARD
Mise en débat des sujets non-abouts
Drink des 40 ANS

GRATUIT.
SUR RESERVATION avant le 15 octobre
secretariat@maison-saint-paul.be

Illustrations: A large green character with a red nose and a small character with a yellow hat and a purple bow. A smaller illustration of a character with a purple bow and a red nose.

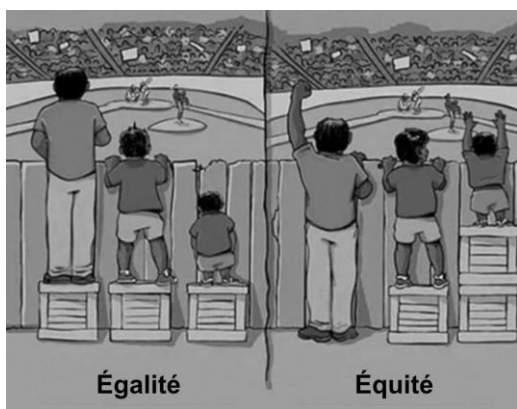
notamment ce paragraphe tout en nuance : « Bien que notre compréhension soit grande, certains comportements ne sont pas admis et parfois sanctionnés d'un renvoi. L'introduction d'alcool, le retour en état d'ébriété, l'usage de drogue, les moqueries déplacées (racistes par exemple) et les bagarres en sont quelques exemples ».

La mouture suivante du règlement, de 2004 je pense, est plus précise à cet égard. « Il est strictement interdit de consommer des boissons alcoolisées, précise-elle, des produits stupéfiants et des médicaments sans prescription médicale dans les sites d'hébergement (...) et il est strictement interdit de s'y trouver en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants ».

Une telle rigueur est ingérable. Comment tout contrôler et réagir à chaque incartade ? Comment nuancer surtout ? Ici, la tolérance zéro n'est pas un leitmotiv. Du coup, il y a comme un hiatus entre ce qu'on dit et ce qu'on fait, des règles qui ne sont pas respectables n'étant pas respectées. Et des règles qui ne sont pas respectées, c'est l'anarchie ou la dictature.

**C'est en se
plantant qu'on
prend racine**

Plus tard, en 2016, le staff réécrit le Projet d'Accompagnement Collectif. Pour réaliser notre mission d'assurer un logement temporaire ainsi qu'une aide pour retrouver des moyens et des raisons de vivre dans la société dit-il, « nous nous appuyons sur une dizaine de préceptes concis constituant la philosophie d'action. Chacun fait référence à des valeurs et donne la ligne de conduite ».



Le premier précepte affirme la volonté de donner une vraie chance à chacun et d'accueillir en dépit du passé et des limites personnelles. Cela suppose d'identifier les forces et faiblesses pour accompagner au plus près en fonction de celles-ci. Cette individualisation s'enracine un lien

personnel établi dès l'arrivée. Voilà qui nuance !

Un autre précepte affirme la volonté de permettre à chacun de se reconstruire dans un cadre sécurisant et réconfortant. Cela suppose des moyens matériels et des habitudes de vie traduites en règles.

Et revoilà le paragraphe sur l'état d'ébriété et autre qui, suivant le degré et la répétition, mène à l'exclusion temporaire ou définitive, tout comme la violence, même verbale, car ni la colère, ni le soi-disant humour n'autorise des écarts de langage portant préjudice à autrui. Mais cadre et règles ne font pas tout. C'est d'abord dans la relation à autrui que l'être humain se construit et la bienveillance est ici le moteur.

On sent bien, à travers ces exemples, combien un cadre est indispensable et combien, en même temps, il exclue les plus marginaux, ce à quoi nous nous refusons. Taraudés par cette double injonction de mettre des limites et de donner une vraie chance à chacun, nous avons fait le grand écart des années durant, bricolant de notre mieux suivant les situations, avec brio d'ailleurs, jusqu'à ce qu'une formation nous tire de cet inconfort. « Donne-moi ton règlement et je te dirai comment tu éduques », annonçait-elle, à la manière d'une provocation. Relevant le défi, notre staff a suivi le court programme abordant les règles et sanctions en 2018. Y est née l'idée de remanier notre règlement en équipe, de la direction aux travailleurs sociaux.



Trois journées durant, avec Alain Pirard, psychopédagogue, féru en la matière, nous avons ainsi repris, point par point, les quelques pages du règlement pour donner sens à chaque règle, mesurer sa portée et se mettre d'accord sur son contenu et sa forme, une riche expérience de collaboration et de bienveillance.

L'introduction que nous avons voulue pour le règlement lui donne dorénavant tout son sens : « Nous tenons à ce que la vie se passe au mieux dans la maison, pour nous tous, mettant ainsi en pratique des valeurs capitales : le respect de chacun (...), la confiance dans sa capacité à évoluer et la solidarité (...).

